

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 3 BIS

N° 360

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 360

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ou de l'article 1414 A »

les mots :

« ou des articles 1414 A et 1414 C ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir le texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture.